

## Recherches sociographiques



# L'incidence partisane des inégalités de la carte électorale québécoise depuis 1900

Louis Massicotte

Volume 24, Number 2, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056032ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056032ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Massicotte, L. (1983). L'incidence partisane des inégalités de la carte électorale québécoise depuis 1900. *Recherches sociographiques*, 24(2), 155–170. <https://doi.org/10.7202/056032ar>

Article abstract

Bien que les inégalités de la carte électorale québécoise d'avant 1972 aient été minutieusement mesurées et vigoureusement dénoncées, on s'est généralement peu soucié d'identifier les forces politiques bénéficiaires de ces inégalités de même que l'ampleur exacte de la prime en sièges produite par la surreprésentation des milieux ruraux.

De plus, ce type d'analyse n'a pas été poussé très loin dans le temps. Cet article tente d'éclairer le sujet à l'aide de techniques relativement simples décrites dans le texte. Il en ressort que depuis le début du siècle, les Libéraux (jusqu'en 1908) puis les Conservateurs (de 1912 à 1936), les Libéraux à nouveau (de 1939 à 1973) puis le Parti québécois ont été désavantagés à des degrés divers par les inégalités du découpage en vigueur. L'ampleur de cette pénalisation est fonction non seulement de la gravité des inégalités de la carte mais aussi du degré de concentration d'un parti dans les régions sous-représentées. Les refontes réalisées en 1972 et en 1980 sous l'égide d'une commission indépendante ont largement réduit les incidences politiques de la carte québécoise. Combien de sièges chaque parti a-t-il gagné ou perdu depuis 1900 en raison des inégalités de la carte ? L'article tente de répondre à cette question par l'utilisation concurrente de deux techniques dont les postulats et les limites sont décrits dans le texte et dont les résultats sont remarquablement proches. Cette opération permet de distinguer trois phases. Jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, la carte ne «déplace» qu'entre 0 et 2 sièges et son incidence est négligeable. De 1919 à 1970 au contraire, les inégalités de la carte auraient déformé la représentation parlementaire de façon souvent importante, conférant jusqu'à onze sièges supplémentaires à l'un des partis aux élections de 1935, 1952 et 1962. En particulier, la carte est responsable du retour de l'Union nationale au pouvoir en 1966 avec moins de votes que le Parti libéral. Après 1970

## L'INCIDENCE PARTISANE DES INÉGALITÉS DE LA CARTE ÉLECTORALE QUÉBÉCOISE DEPUIS 1900\*

Bien que les inégalités de la carte électorale québécoise d'avant 1972 aient été minutieusement mesurées et vigoureusement dénoncées, on s'est généralement peu soucié d'identifier les forces politiques bénéficiaires de ces inégalités de même que l'ampleur exacte de la prime en sièges produite par la sur-représentation des milieux ruraux. De plus, ce type d'analyse n'a pas été poussé très loin dans le temps.

Cet article tente d'éclairer le sujet à l'aide de techniques relativement simples décrites dans le texte. Il en ressort que depuis le début du siècle, les Libéraux (jusqu'en 1908) puis les Conservateurs (de 1912 à 1936), les Libéraux à nouveau (de 1939 à 1973) puis le Parti québécois ont été désavantagés à des degrés divers par les inégalités du découpage en vigueur. L'ampleur de cette pénalisation est fonction non seulement de la gravité des inégalités de la carte mais aussi du degré de concentration d'un parti dans les régions sous-représentées. Les refontes réalisées en 1972 et en 1980 sous l'égide d'une commission indépendante ont largement réduit les incidences politiques de la carte québécoise.

Combien de sièges chaque parti a-t-il gagné ou perdu depuis 1900 en raison des inégalités de la carte ? L'article tente de répondre à cette question par l'utilisation concurrente de deux techniques dont les postulats et les limites sont décrits dans le texte et dont les résultats sont remarquablement proches. Cette opération permet de distinguer trois phases. Jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, la carte ne « déplace » qu'entre 0 et 2 sièges et son incidence est négligeable. De 1919 à 1970 au contraire, les inégalités de la carte auraient déformé la représentation parlementaire de façon souvent importante, conférant jusqu'à onze sièges supplémentaires à l'un des partis aux élections de 1935, 1952 et 1962. En particulier, la carte est responsable du retour de l'Union nationale au pouvoir en 1966 avec moins de votes que le Parti libéral. Après 1970, les incidences politiques de la carte retombent à un niveau minime.

---

\* Ce texte est tiré d'une thèse de maîtrise sur la réforme de la carte électorale québécoise, présentée au Département de science politique de l'Université Laval en 1979.

Les élections québécoises de 1970 se sont tenues dans le cadre d'une des cartes électorales les plus inégalitaires du monde occidental : seuls l'Île-du-Prince-Édouard et, aux antipodes, l'État du Western Australia, l'emportaient sur le Québec à cet égard. Les distorsions constatées cette année-là dans la représentation parlementaire ont conduit à une refonte complète d'une carte électorale qui, pour l'essentiel, remontait à 1853.

Les recherches sur la carte électorale québécoise ont surtout tenté jusqu'ici de mesurer les inégalités du découpage en vigueur et d'identifier les milieux sociaux bénéficiaires de ces inégalités.<sup>1</sup> À l'exception de ceux de Vincent Lemieux, les travaux antérieurs n'ont pas cherché à établir de façon rigoureuse jusqu'à quel point les inégalités de la carte québécoise ont pu affecter la répartition des sièges à l'Assemblée nationale. De plus, l'identification des bénéficiaires politiques des inégalités de la carte n'a guère été poussée au-delà de la seconde guerre mondiale. Le présent article vise à combler ces deux lacunes. On tentera de montrer que l'incidence partisane de la carte a varié dans le temps, que si le Parti libéral du Québec (P.L.Q.) a été sérieusement désavantagé par la carte depuis 1939, il en avait notablement bénéficié sous les régimes Gouin et Taschereau. On présentera ensuite une estimation de la distribution des sièges qui aurait résulté de l'imposition d'un découpage plus égalitaire, toutes choses étant égales par ailleurs. Ces opérations permettront d'en arriver à une évaluation plus précise de l'impact réel des inégalités de cette carte depuis 1900.

#### I. LES BÉNÉFICIAIRES POLITIQUES DES INÉGALITÉS DE LA CARTE ÉLECTORALE

Les discussions entourant l'identification des bénéficiaires politiques de la carte québécoise n'ont pas toujours été marquées au coin de la plus grande rigueur intellectuelle. Pour des raisons bien compréhensibles, les partis qui profitent de ces inégalités ont intérêt à embrouiller la discussion au maximum afin d'éviter une polarisation de l'opinion publique contre le *statu quo*. Par exemple, au lendemain des élections de 1966, où la carte avait à l'évidence joué au profit de l'Union nationale, le Premier ministre Johnson prenait plaisir à rappeler aux libéraux qu'ils avaient eux aussi leurs « petits comtés », citant par exemple les Îles-de-la-Madeleine, Brome et Huntingdon.

---

1. Voir surtout : André BERNARD, *Les inégalités structurelles de représentation. La carte électorale du Québec : 1867-1967*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1969, 3 volumes. Aussi : Robert BOILY, *La réforme électorale au Québec*, Montréal, Jour, 1971 ; Denis LAFORTE et André BERNARD, *La législation électorale au Québec, 1790-1967*, Montréal, Éditions Sainte-Marie, 1969, ainsi que le pamphlet de la Société nationale des Québécois du Centre du Québec, *Le système électorale québécois : Réforme ou réformette*, Drummondville, 1970.

Il est cependant possible d'en arriver à une évaluation plus satisfaisante en ce domaine en appliquant la technique assez simple des rapports de représentation développée par André Bernard dans son étude de la carte québécoise. On appelle « rapport de représentation » le résultat de la division de la population d'une circonscription par la population moyenne de l'ensemble des circonscriptions. Un district dont le rapport de représentation est supérieur à 1.00 est sous-représenté et vice versa. Il est possible de calculer la moyenne des rapports de représentation d'une série donnée de circonscriptions. Nous utiliserons ici les *rapports de représentation des différents partis politiques*. Ces rapports s'obtiennent en additionnant les électeurs inscrits dans les circonscriptions remportées par un parti politique et en divisant cette somme par le nombre de députés que ce parti a fait élire. On obtient le rapport de représentation d'un parti en divisant le nombre moyen d'électeurs inscrits dans les circonscriptions remportées par ce parti par le nombre moyen d'électeurs inscrits dans toutes les circonscriptions. Par exemple, en 1970, il y a 319 408 électeurs dans les dix-sept circonscriptions ayant élu un député de l'Union nationale (U.N.), soit en moyenne 18 789 par district. La moyenne québécoise s'élevant à 32 210 électeurs, le rapport de représentation de l'U.N. pour 1970 s'établit à  $18\,210/32\,210$ , soit 0.58. Nous avons calculé les rapports de représentation de tous les partis provinciaux du Québec depuis 1900, ainsi que des candidats indépendants lorsqu'il y avait lieu, et les résultats apparaissent au tableau 1. Le lecteur est prévenu de vérifier le nombre de sièges inscrit à côté de chaque rapport.

Des résultats du tableau 1 on a tiré le graphique 1 où ont été inscrits, sous forme d'histogramme, les rapports de représentation des deux principaux partis politiques à chaque élection.<sup>2</sup> On remarquera que le rapport du parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges est toujours plus proche de 1.00 que celui de son adversaire : seul fait exception à cette règle le scrutin de 1966 où les valeurs pour le P.L.Q. et pour l'U.N. sont respectivement de 1.10 et 0.89. Cette constante est aisément explicable. Plus un parti remporte de sièges, plus son électorat moyen *doit* se rapprocher de la moyenne provinciale. Il ne s'ensuit cependant pas de ce qui précède que, moins un parti remporte de sièges, plus il est « caractérisé », *i.e.* plus son rapport s'éloigne de 1.00. Il est vrai que, durant la période 1944-1970, une certaine corrélation s'observe entre le rapport de représentation d'un parti et le nombre de ses candidats élus, mais ce n'est pas le cas entre 1900 et 1944. La corrélation observée entre 1944 et 1970 reste significative et non accidentelle. Elle tend à accréditer l'hypothèse d'un lien encore plus étroit, durant cette période, entre les succès d'un parti et la population moyenne des circonscriptions qu'il remporte. Dans le cas de l'U.N.,

---

2. Il s'agit du Parti libéral (à chaque scrutin) et du Parti conservateur (1900 à 1931), du Parti conservateur et de l'Action libérale nationale (A.L.N.) (1935), de l'Union nationale (1936-1970), et du Parti québécois (1973-1981). Précisons que la force des partis est ici évaluée en termes de *sièges* et non en termes de suffrages recueillis.

TABLEAU I  
*Rapports de représentation des partis politiques provinciaux québécois, 1900-1981.*

ÉLECTION	LIBÉRAUX		CONSERVATEURS/ A.L.N./U.N.		AUTRES PARTIS	INDÉPENDANTS	DIFFÉRENCE *
	R	S	R	S			
1900.....	1.00	(67)	0.97	(7)	—	—	0.03
1904.....	1.01	(68)	0.87	(6)	—	—	0.14
1908.....	1.01	(58)	0.95	(13)	Nationalistes: 1.09 (3)	—	0.06
1912.....	0.98	(64)	1.11	(15)	Nationalistes: 0.66 (1); Ouvrier: 0.86 (1)	—	0.13
1916.....	0.99	(75)	1.08	(6)	—	—	0.09
1919.....	0.95	(74)	1.18	(5)	Ouvrier: 2.53 (2)	—	0.23
1923.....	0.88	(64)	1.39	(19)	Ouvrier: 1.15 (1)	1.27 (1)	0.51
1927.....	0.90	(75)	1.72	(10)	—	—	0.82
1931.....	0.95	(79)	1.35	(11)	—	—	0.40
1935.....	0.77	(48)	1.26	(42)	—	—	0.49
1936.....	0.66	(14)	1.06	(76)	—	—	0.40
1939.....	1.02	(70)	0.86	(15)	—	1.62 (1)	0.16
1944.....	1.11	(37)	0.90	(48)	Bloc populaire: 1.25 (4); C.C.F.: 0.65 (1)	1.18 (1)	0.21
1948.....	1.66	(8)	0.92	(82)	—	1.46 (1)	0.74
1952.....	1.48	(23)	0.83	(68)	—	1.34 (1)	0.65
1956.....	1.33	(20)	0.91	(72)	—	1.09 (1)	0.42
1960.....	1.17	(51)	0.80	(43)	—	0.93 (1)	0.37
1962.....	1.18	(63)	0.65	(31)	—	0.82 (1)	0.53
1966.....	1.10	(50)	0.89	(56)	—	1.40 (2)	0.21
1970.....	1.09	(72)	0.58	(17)	P.Q.: 1.37 (7); Crédiitistes (R.C.): 0.88 (12)	—	0.51 (Lib.-U.N.)
(1972)**	1.02	(81)	0.88	(11)	P.Q.: 1.12 (9); (R.C.): 0.88 (9)	—	0.14 (Lib.-U.N.)
1973.....	1.00	(102)	—	—	P.Q.: 1.00 (6); (R.C.): 0.83 (2)	—	0.00 (Lib.-P.Q.)
1976.....	0.96	(26)	0.81	(11)	P.Q.: 1.05 (71); (R.C.): 0.79 (1); P.N.P.: 0.84 (1)	—	0.09 (P.Q.-Lib.)
1981.....	0.98	(42)	—	—	P.Q.: 1.01 (80)	—	0.03 (P.Q.-Lib.)

\* Différence du rapport entre les deux principaux partis.

R: rapport de représentation. Une valeur supérieure à 1.00 indique une sous-représentation du parti, et vice-versa.

S: nombre de sièges.

\*\* (1972): Élection de 1970 transposée par la C.P.R.D.E. en 1972.

par exemple, on remarque que son rapport est d'autant plus bas qu'elle est réduite à ses derniers fidèles ; ses pires débâcles de la période (1962 et 1970) coïncident avec ses plus faibles rapports.

Le graphique 1 permet la formulation d'une série d'observations que l'on pourrait regrouper sous deux chefs.

a) *Le bénéficiaire de la carte*

Selon nos données, jusqu'en 1908 inclusivement, les Libéraux ont été très légèrement désavantagés et les Conservateurs avantagés. À partir de 1912, toutefois, la carte avantage régulièrement les Libéraux et désavantage les Conservateurs, le phénomène devenant particulièrement criant à compter de 1919. Cette situation durera jusqu'à la chute du régime Taschereau-Godbout en 1936.

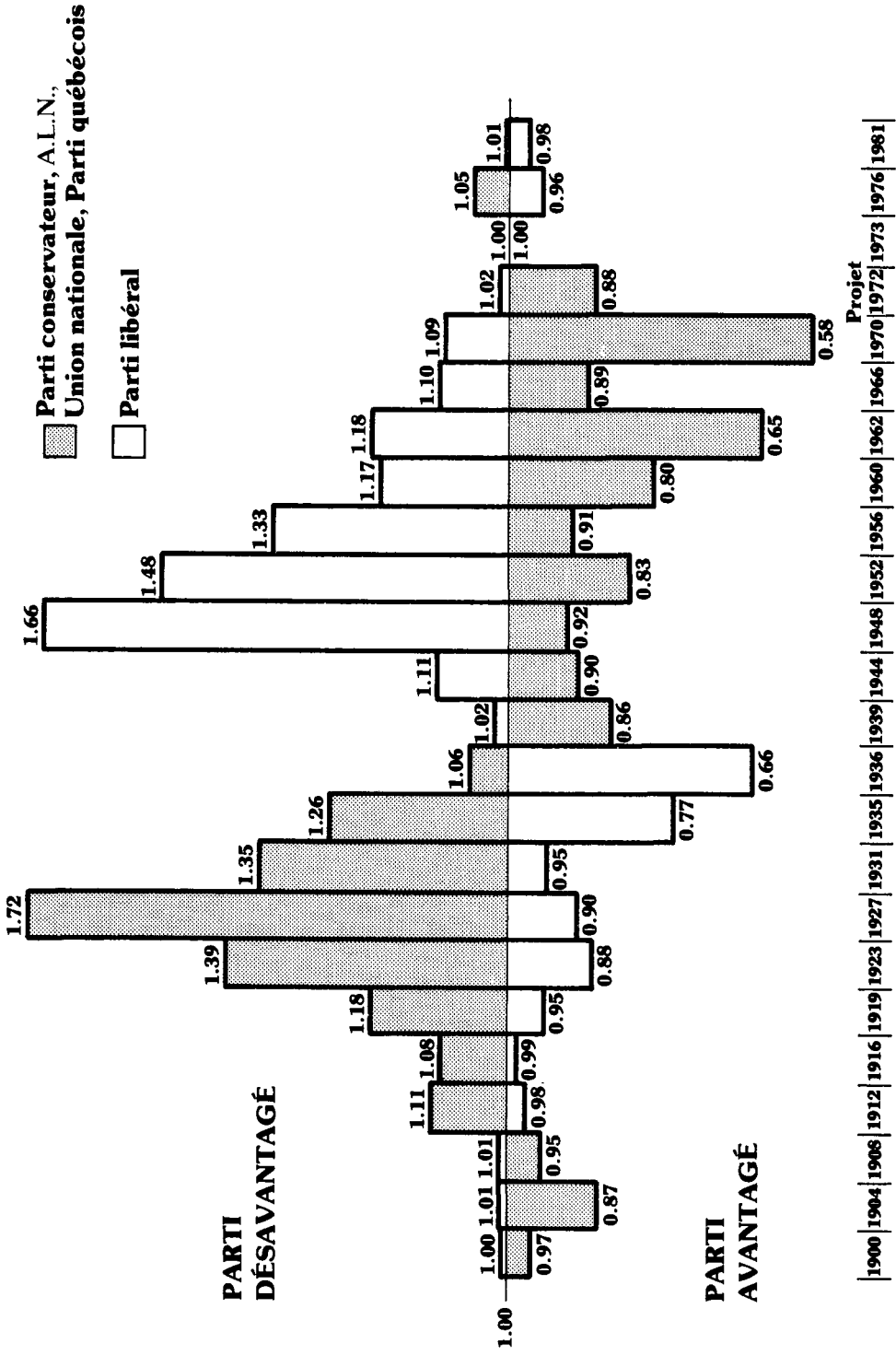
L'élection de 1939 marque à cet égard un complet renversement de tendance. Cette année-là, et pour la première fois depuis 1908, le rapport de représentation du P.L.Q. grimpe à 1.02 alors que celui de l'U.N. tombe à 0.86. Ce renversement sera durable. En effet, le rapport de l'U.N. depuis cette date est resté inférieur à la moyenne à toutes les élections. Quant à celui du P.L.Q., il se maintiendra au-dessus de 1.00 jusqu'en 1973. Le transfert d'allégeance de la communauté anglo-montréalaise, solidement « bleue » jusqu'au déclenchement de la seconde guerre mondiale, n'est pas étranger à ce tournant.

Nouveau renversement de tendance en 1976, où le P.L.Q. glisse sous la moyenne alors que le rapport du principal parti adverse, désormais le Parti québécois, est supérieur. Les Libéraux perdent alors le contrôle des circonscriptions urbaines francophones, tout en se maintenant mieux en milieu rural.

Les principaux tiers-partis de la période étudiée présentent des traits assez caractérisés également. Le Bloc populaire, en 1944, a un rapport partisan de 1.25 (quatre élus). Le Ralliement créditiste, parti surtout rural, oscille entre 0.88 et 0.79 entre 1970 et 1976 (mais l'analyse porte, en 1973 et 1976, sur un nombre très faible de députés).

Les rapports du Parti québécois sont constamment supérieurs à la moyenne : 1.31 en 1970 (sept élus), 1.0044 en 1973 (six élus), 1.05 en 1976 (71 députés), et 1.01 en 1981 (80 députés). Dans chaque cas, ce rapport est supérieur à celui du P.L.Q., bien qu'en 1973 la différence soit bien trop minime pour être significative. Il semble bien que la position plus ou moins enviable de « perdant » en matière de carte électorale, occupée auparavant par le Parti libéral, soit désormais dévolue au Parti québécois. Bien entendu, par suite des réformes de la carte réalisées en 1972 et en 1980, cette inversion des positions a une faible incidence sur la représentation des partis à l'Assemblée nationale.

GRAPHIQUE 1



ÉLECTION

Rapports de représentation des deux principaux partis depuis 1900.

b) *Ampleur de l'incidence politique de la carte électorale*

L'ampleur arithmétique de l'écart entre les rapports de représentation des deux principaux partis donne une idée de la gravité du problème. Un écart faible indique que les partis sont peu caractérisés ou que la carte est relativement égalitaire. Un écart prononcé signifie le contraire. En se reportant à la dernière colonne du tableau 1, on trouvera cet écart depuis 1900. Trois périodes se distinguent clairement.

Jusqu'en 1916 inclusivement, l'écart oscille entre 0.03 en 1900 et 0.14 en 1904. De 1919 à 1970, cependant, l'écart varie entre un plancher de 0.16 en 1939 (année de transition où l'U.N. commence à bénéficier de la carte) et un sommet de 0.82 atteint en 1927. Il est supérieur à 0.35 lors de onze des quinze élections de cette seconde période. En 1970, il est de 0.51. La refonte de la carte électorale effectuée en 1972 constitue un tournant et ouvre une troisième période durant laquelle le problème de la carte électorale perd beaucoup de son acuité. À cet égard, il est instructif de comparer les rapports partisans lors de l'élection de 1970 avec ceux que l'on peut calculer à partir de la transposition des résultats de cette même élection effectuée par le P.Q., sur la base du projet soumis par la Commission permanente de la réforme des districts électoraux (C.P.R.D.E.) en avril 1972 (graphique 2).

Selon ces calculs, le P.Q. passe de 1.31 à 1.12, le P.L.Q. de 1.09 à 1.02, l'U.N. de 0.58 à 0.88. L'écart entre les partis les plus éloignés (P.Q. et U.N.) était de 0.73 avec l'ancienne carte : il n'est plus que de 0.24 avec la nouvelle. Tous les partis voient leur rapport de représentation se rapprocher de la valeur moyenne de 1.00, sauf les Créditistes dont la valeur reste stable.

## II. L'INCIDENCE PARTISANE DE LA CARTE ÉLECTORALE

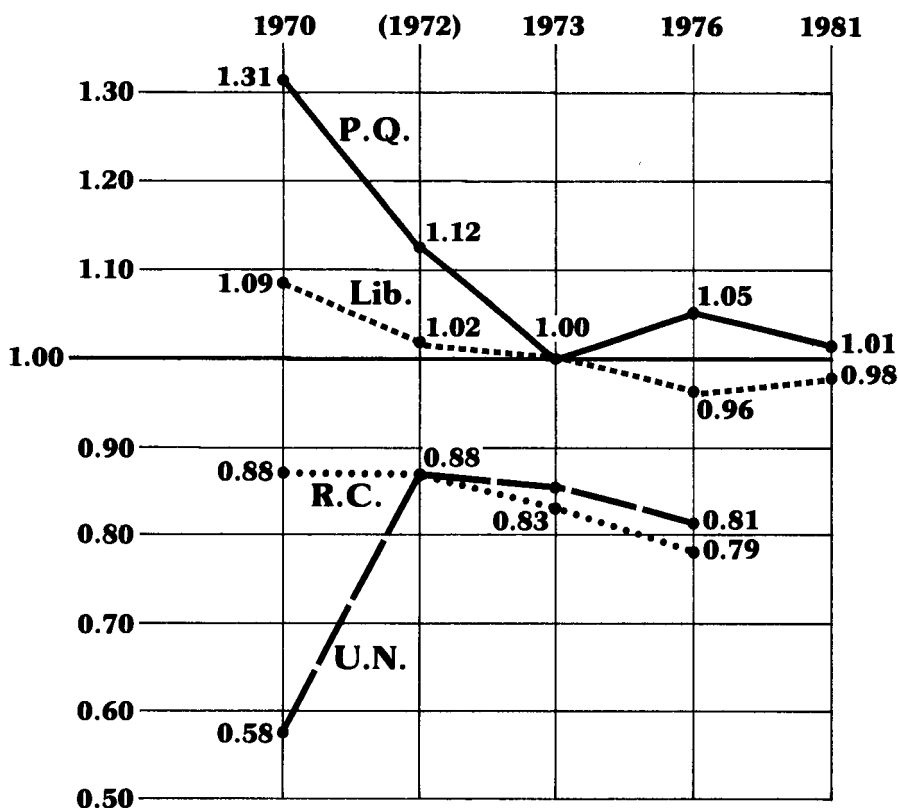
Ici, nous allons tenter de distinguer la part propre du facteur « carte électorale » dans la distorsion observée régulièrement au Québec entre la proportion de voix et le nombre de sièges de chaque parti. Notre problématique pourrait s'exprimer ainsi : Le mode de scrutin (majoritaire uninominal à un tour) restant le même, et les électeurs votant de la même façon, quelle aurait été la distribution des sièges si les circonscriptions électorales avaient eu une population équivalente ? Autrement dit : la carte électorale ayant été réformée, quelle distribution des sièges aurait résulté de chaque élection, *toutes choses étant égales par ailleurs*.

La façon dont nous posons le problème fait nettement ressortir, à la fois la difficulté de l'entreprise, et le caractère incertain du résultat. Et, il faut en convenir dès l'abord, nul ne saura jamais exactement quel aurait été le résultat si la carte électorale avait été différente. Les raisons sont à la fois multiples et



GRAPHIQUE 2

## RAPPORT DE REPRÉSENTATION



Évolution des rapports de représentation de chaque parti, 1970-1981.

évidentes. Les partis n'auraient pas présenté les mêmes candidats, le vote ne se serait pas réparti de la même façon et, les centres urbains constituant alors un marché plus alléchant, les programmes des partis eux-mêmes auraient pu en être affectés. Nous acceptons à l'avance toutes ces critiques. Nous reconnaissons que les chiffres auxquels nous arriverons, sur la base de méthodes dont nous aurons exposé soigneusement les fondements théoriques, n'expriment rien de plus que des *tendances*. Ajoutons toutefois que, lorsque plusieurs techniques différentes donnent des résultats à peu de choses près identiques, nous faisons un pas vers l'établissement d'une certitude scientifique.

À notre connaissance, trois méthodes permettent de distinguer, en scrutin majoritaire uninominal, les effets propres à l'inégalité des populations des circonscriptions.

a) *La transposition des résultats dans une carte égalitaire*

Le chercheur peut établir lui-même une carte électorale où toutes les circonscriptions auront une population relativement égale. Il calcule ensuite, pour un scrutin donné, le nombre de voix des partis politiques dans les unités ainsi délimitées et déclare « élu » le parti qui a une majorité relative dans chacune. L'opération peut être effectuée en prenant comme cadre territorial de base le projet de carte déposé par un organe compétent à cet effet. C'est ce que firent en 1966, chacun de son côté, un chercheur de la Saskatchewan et le bureau du directeur général des élections pour la nouvelle carte électorale fédérale.<sup>3</sup> Le Parti québécois effectua la même opération en 1972, en prenant comme base le rapport déposé par la C.P.R.D.E. en mars 1972. Tous ces travaux furent rendus publics. On peut émettre l'hypothèse que les partis politiques effectuent fréquemment, mais plus discrètement, de tels calculs.<sup>4</sup>

Bien qu'elle paraisse à première vue la meilleure des méthodes, la transposition est sujette aux objections auxquelles nous faisons allusion plus haut. On pourrait ajouter que tant la carte tracée en cabinet par le chercheur que le projet élaboré par une Commission ou voté par un Parlement ne représentent que des cartes égalitaires parmi d'autres, même si les critères géographiques, socio-économiques et historiques rétrécissent sensiblement le champ des options laissées ouvertes par la seule considération du critère numérique. Enfin, la transposition requiert des calculs très longs.

b) *Le rajustement par catégorie*

Une autre option est offerte aux politologues disposant de ressources plus modestes. Elle consiste à ranger les circonscriptions en trois catégories. Par exemple, les comtés de moins de 20 000 électeurs, ceux incluant entre 20 000 et 40 000 électeurs et ceux dont les effectifs dépassent 40 000 électeurs. Pour chacune des classes ainsi définies, on calcule :

- le nombre d'électeurs inscrits et la proportion que représente ce nombre par rapport à l'électorat ;

---

3. W. E. LYONS, *One Man, One Vote*, Toronto, McGraw-Hill, 1970, pp. 88-91. Le bureau du directeur général des élections s'est livré au même exercice après la promulgation de l'ordonnance de représentation de 1976 et les résultats en furent communiqués à la presse. Voir aussi : Louis MASSICOTTE, dans *Le Soleil*, 14 juin 1980, p. B-2.

4. Voir : *La Presse*, 30 juin 1978.



- le nombre de circonscriptions incluses et la proportion qu'il constitue par rapport à l'ensemble des députés ;
- le nombre et le pourcentage de sièges remportés par chaque parti ;
- le nombre et le pourcentage de voix remportées par chaque parti (contrairement aux précédents, cet élément n'est pas indispensable).

L'étape suivante consiste à attribuer à chacune des classes ainsi définies un nombre de sièges proportionnel à l'électorat qui y est inclus. Pour connaître l'effet de cette opération sur la force des partis, on suppose qu'à l'intérieur de chaque classe les partis auraient obtenu la même proportion de sièges. Par exemple, prenons une « classe » englobant 20 circonscriptions, 16 remportées par « X » et 4 par « Y ». Cette classe n'aurait eu droit, disons, qu'à 10 sièges : on suppose que « X » aurait gagné 16/20 de ces 10 sièges, c'est-à-dire 8, et « Y » les 2 autres.

Cette technique est fondée sur l'hypothèse implicite que les circonscriptions surpeuplées ou sous-peuplées sont plus ou moins contiguës et que, en cas de réduction ou d'augmentation de leur députation, les fortunes des partis y seraient du même ordre.<sup>5</sup>

### c) *Le rajustement global*

On peut aussi calculer le nombre total des électeurs inscrits dans les circonscriptions remportées par chaque parti et diviser ce nombre par le nombre moyen d'électeurs par circonscription. L'opération repose sur l'hypothèse que les circonscriptions remportées par un même parti constituent un territoire relativement continu dont la députation totale peut être rajustée. Cette méthode est utilisée par François Goguel dans un article de 1968.<sup>6</sup>

Pour déterminer avec précision l'ampleur de la distorsion due spécifiquement à l'inégalité des circonscriptions, nous avons appliqué la méthode de rajustement global à toutes les élections québécoises tenues depuis 1900 et celle du rajustement par catégories, qui requiert de plus longs calculs, à toutes les élections tenues depuis 1944. Le résultat apparaît au tableau 2.

Si l'on compare les résultats des deux méthodes pour les élections entre 1944 et 1976, on est agréablement surpris par la concordance des résultats. La

---

5. Le premier à proposer le rajustement par catégories a été le professeur Vincent Lemieux en 1966. Voir : V. LEMIEUX, dans : *La Presse*, 7 juin 1966. Voir aussi sa communication dans : Fédération libérale du Québec, *Pour une politique québécoise*, Montréal, Jour, 1967 : 135-142 ; son article « Les effets imprévus de la carte et de la Loi électorale nouvelles », *Socialisme* 66 ; et l'ouvrage rédigé en collaboration avec M. GILBERT et A. BLAIS, *Une élection de réalignement* (Montréal, Jour, 1970), pp. 122-125 et 131 (note). Pour une application de cette méthode à l'élection de 1976, voir : Louis MASSICOTTE, « Que vaut la carte électorale ? », *Le Soleil*, 15 janvier 1977.

6. F. GOGUEL, « Les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 », *Revue française de science politique*, XVIII, 5, octobre 1968, p. 844.

distribution des sièges prédite par chacune est tout à fait identique en 1952, 1962, 1970, 1973 et 1976. Elle est la même à un siège près en 1948, 1956 et 1966. Enfin, les résultats obtenus par chaque méthode sont identiques à deux unités près pour 1944 et 1960.

On trouvera au tableau 3 le nombre total de sièges enlevés ou donnés à chaque parti par la carte électorale. Ce nombre est obtenu en additionnant les différences observées entre le résultat effectif de l'élection et la distribution probable des sièges qui aurait résulté d'une carte plus égalitaire, selon les méthodes exposées plus haut, et en divisant la somme par deux. En 1970, par exemple, le résultat effectif est: 72 P.L.Q., 17 U.N., 12 R.C. et 7 P.Q. Le rééquilibrage des catégories donne: 78 P.L.Q., 10 U.N., 11 R.C. et 9 P.Q., soit des différences respectives de +6, -7, -1 et +2, dont la somme absolue divisée par 2 est égale à 8.

TABLEAU 3

*Sièges enlevés ou donnés aux partis politiques  
par la carte électorale, selon les deux méthodes utilisées.*

ÉLECTION	NOMBRE DE SIÈGES		POURCENTAGE DE LA DÉPUTATION	
	A *	B	A	B
1900 .....	0	—	0.0	—
1904 .....	1	—	1.4	—
1908 .....	0	—	0.0	—
1912 .....	2	—	2.5	—
1916 .....	0	—	0.0	—
1919 .....	4	—	4.9	—
1923 .....	8	—	9.4	—
1927 .....	7	—	8.2	—
1931 .....	4	—	4.4	—
1935 .....	11	9	12.2	10.0
1936 .....	5	—	6.2	—
1939 .....	2	—	2.3	—
1944 .....	5	3	5.5	3.3
1948 .....	6	5	6.5	5.4
1952 .....	11	11	12.0	12.0
1956 .....	7	6	7.5	6.5
1960 .....	8	6	8.4	6.3
1962 .....	11	11	11.6	11.6
1966 .....	6	6	5.6	5.6
1970 .....	8	8	7.4	7.4
1973 .....	0	0	0.0	0.0
1976 .....	3	3	2.7	2.7
1981 .....	1	1	0.8	0.8

\* A: selon la méthode du rajustement global.

B: selon la méthode du rajustement par catégorie.

Les résultats de ce tableau ont été reproduits sur le graphique 3.

Les résultats de ces calculs remettent en question une attitude fort répandue dans la classe politique québécoise — du moins avant 1973. D'importantes distorsions ayant résulté des élections de 1970 notamment, on a persisté à croire dans certains milieux que la carte électorale en était responsable et qu'une carte remaniée aurait eu pour effet de réduire les distorsions observées. Comme le démontre le tableau 4, une carte remaniée aurait réduit l'ampleur globale des distorsions dans cinq cas depuis 1944, mais l'aurait maintenue dans un cas et *augmentée* dans cinq autres. La différence moyenne est donc pratiquement identique pour la période 1944–1981.

En fait, la responsabilité de la carte électorale dans la création des distorsions de la représentation parlementaire paraît pour le moins ambiguë. Les inégalités de la carte ont eu pour effet de réduire indûment le poids des votes exprimés en milieu urbain. Or les villes ont favorisé jusqu'en 1960 le principal parti d'opposition : l'effet mécanique du scrutin majoritaire et les inégalités de la carte électorale se conjuguèrent donc pour diminuer la représentation parlementaire de l'opposition conservatrice (jusqu'en 1936) puis libérale (de 1944 à 1960). Durant les années soixante, au contraire, la carte électorale a eu pour effet de modérer l'effet mécanique du scrutin majoritaire et donc de réduire le volume global des distorsions, puisque les inégalités de population bénéficiaient à l'Union nationale, minoritaire dans le suffrage populaire.

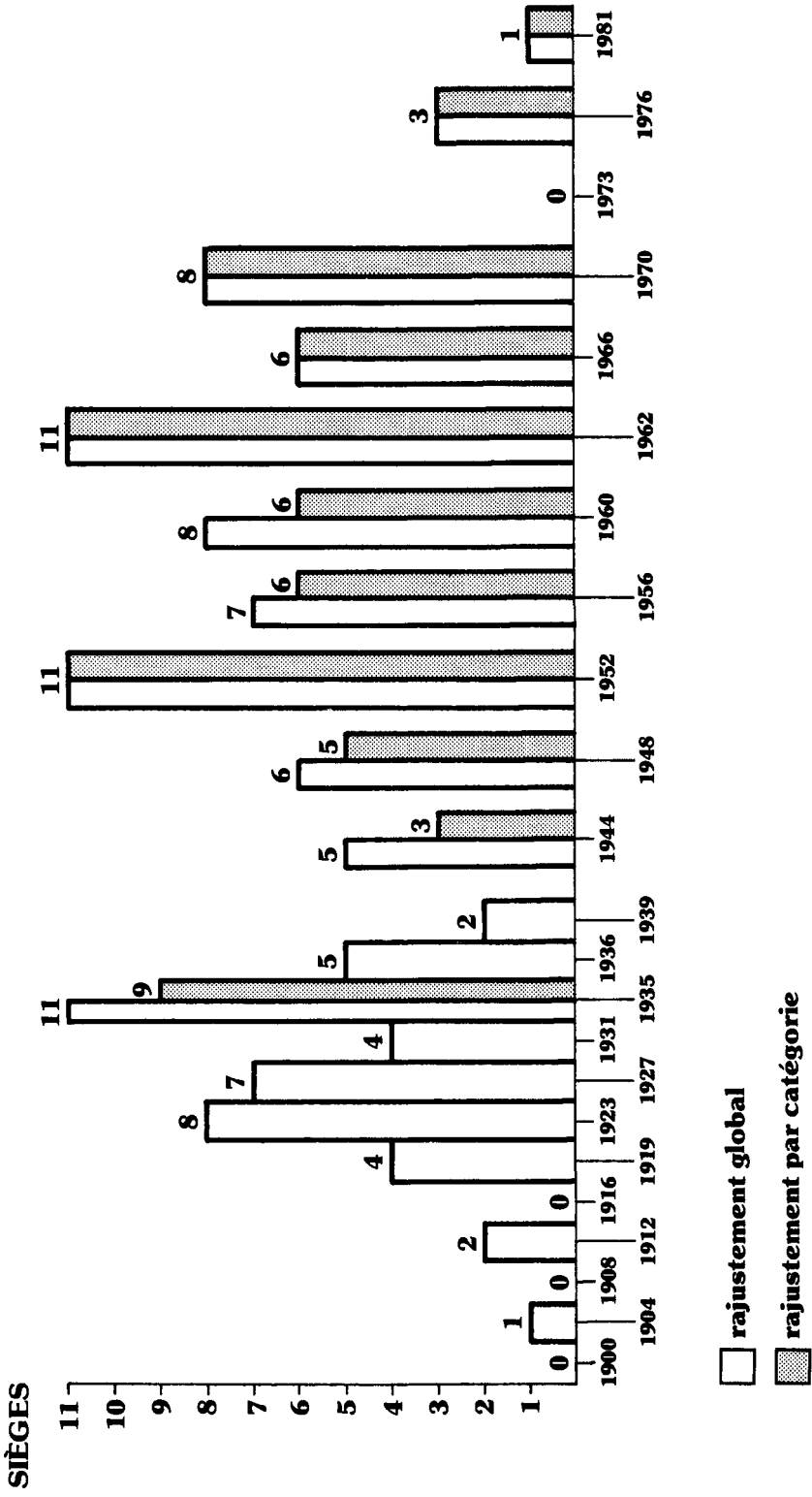
On peut résumer nos observations comme suit :

1. La carte électorale a exercé, à des degrés variables, un effet déformant sur la représentation des partis à l'Assemblée législative (nationale) lors de chaque élection tenue depuis 1900. Les seules exceptions à cet égard sont les scrutins de 1900, 1908, 1916 et de 1973.

2. Cet effet déformant, mesuré par le nombre de sièges donnés ou enlevés aux partis, a été relativement faible sinon négligeable jusqu'en 1916 inclusivement ; il a pris, depuis l'élection de 1919 jusqu'à la réforme de 1972, une ampleur plus sérieuse. De 1919 à 1970, selon la méthode du rajustement global, il impliquait de 2 à 11 sièges (entre 2% et 12% des circonscriptions) et en moyenne plus de 6 sièges à chaque consultation. Pour la période 1944–1970, selon le rajustement par catégorie, près de 7 sièges en moyenne étaient en cause. Les effets des réformes réalisées depuis 1972 sont illustrés par les chiffres correspondants pour 1973, 1976 et 1981 : respectivement 0, 3 et 1 sièges.

3. Par conséquent, la carte a eu une incidence plutôt faible sur la représentation des partis politiques à l'Assemblée législative (nationale) avant

GRAPHIQUE 3



Nombre de sièges enlevés ou donnés aux partis par la carte électorale.

TABLEAU 4

*Ampleur globale des différences entre  
les pourcentages de voix et les pourcentages de sièges, 1944-1981.\**

ÉLECTION	DIFFÉRENCE EFFECTIVE	DIFFÉRENCE PROBABLE (carte électorale égalitaire)	
		A**	B
1944 .....	14.6	14.2	14.2
1948 .....	38.1	31.6	32.7
1952 .....	23.6	11.8	11.8
1956 .....	25.9	18.4	19.5
1960 .....	2.1	10.5	8.4
1962 .....	9.9	21.5	21.5
1966 .....	11.1	9.1	10.1
1970 .....	21.3	26.8	26.8
1973 .....	38.0	38.0	38.0
1976 .....	23.1	25.9	25.9
1981 .....	16.4	17.2	17.2
MOYENNE .....	20.4	20.5	20.9

\* Pour chaque scrutin, le chiffre inscrit au tableau représente la somme absolue, divisée par 2, des différences entre le pourcentage de voix et le pourcentage de sièges de chaque parti. Chaque chiffre doit être lu comme s'il était précédé du symbole « ± ». Ainsi, la valeur ± 14.6 signifie que le ou les partis sur-représentés l'ont été de 14.6% et que le ou les partis défavorisés l'ont été également de 14.6%.

\*\* A : selon la méthode du rajustement global.

B : selon la méthode du rajustement par catégorie.

1919 et après 1970. Entre ces deux dates toutefois, elle a bénéficié au Parti libéral jusqu'en 1936 puis à l'Union nationale à compter de 1939. Durant la période couverte par la deuxième administration de l'Union nationale et par le gouvernement Lesage, ses effets ont été parfois criants. En 1952 comme en 1962, cas extrêmes, la carte aurait « enlevé » onze sièges aux Libéraux au bénéfice de l'U.N. En 1966, elle a procuré une victoire parlementaire à un parti qui, électoralement parlant, était nettement battu. Rien ne nous autorise toutefois à affirmer que la carte a eu à elle seule le même effet en 1944. Selon nos deux méthodes, cette année-là, même dans une carte réformée, l'U.N. aurait conservé une pluralité de sièges avec moins de voix que les Libéraux.

Le Parti créditiste, apparu en 1970, bénéficie légèrement de la carte, tandis que le P.Q. est assez constamment défavorisé. Ces constatations de fait éclairent les motivations partisans poussant chaque formation à réclamer, selon le cas, « la justice », ou « une juste considération des intérêts ruraux ».

4. Enfin, il semble bien que, si la refonte de la carte électorale aurait suffi à empêcher le renversement du vote populaire en 1966, elle aurait par contre



causé un autre phénomène du même ordre en 1935 ! On sait qu'à ce scrutin les Libéraux furent reportés au pouvoir avec 50.2% des voix et 48 sièges, contre 42 sièges à l'alliance des Conservateurs et de l'Action libérale nationale, qui totalisait 48.7% des voix. Or le rajustement global renverse complètement le tableau : il ne donne que 37 sièges aux Libéraux contre 53 à la coalition P.C./A.L.N. Un peu étonné par ce résultat, nous avons appliqué la méthode du rajustement par catégorie à ce scrutin pour en arriver à un résultat du même ordre : 51 Conservateurs et A.L.N., contre 39 Libéraux. On comprend mieux le pourquoi de ce résultat si l'on considère que les Libéraux ont remporté 28 des 36 districts les moins peuplés mais seulement 3 des 16 plus peuplés.

5. La carte électorale a aggravé les inégalités résultant du scrutin majoritaire lors de chacune des élections tenues entre 1919 et 1956 (sauf en 1936, 1939 et 1944). Par contre, la carte a modéré les distorsions en « limitant les dégâts » pour l'Union nationale en 1960, 1962 et 1970. En longue période, par conséquent, notre analyse confirme la responsabilité ultime du scrutin majoritaire à un tour dans la production des inégalités de représentation à l'Assemblée nationale.

Louis MASSICOTTE

*Bibliothèque du Parlement,  
Ottawa.*